



Maison de la chasse et de la Nature
60 rue des Archives
75003 PARIS

Objet : **Référendum d'Initiative Partagée pour les animaux**

Mesdames et Messieurs le Députés et Sénateurs,

La Grande Meute, Association loi 1901 créée en 2007, fédère plusieurs entités toutes concernées par les races de chiens de chasse, telles que la Société Centrale Canine, l'Association Française des Chasses aux Chiens Courants, l'Association Française des Equipages de Vènerie sous terre, la Société de Vènerie, l'Association des Louvetiers, l'Association des Tatoueurs de France, le Club du Chien d'Ordre. Nous représentons plusieurs dizaines de milliers d'adhérents et plusieurs centaines de milliers de pratiquants avec plus de 300.000 chiens.

Aujourd'hui, nous sommes inquiets et nous en appelons à votre responsabilité pour éviter que le Référendum d'Initiatives Partagées sur la cause animale soit validé par vous. En effet, le 2 juillet dernier, cette procédure a été lancée à l'initiative du journaliste, H. Clément, de X. Niel, M. Simoncini et JA. Granjon avec la collaboration de nombreuses personnalités et associations de défense des animaux et de protection de l'environnement.

A ce jour, cette proposition a déjà trouvé écho auprès de 120 parlementaires signataires sur les 185 nécessaires. Cette situation nous préoccupe.

Le texte présente 6 mesures visant à interdire certaines formes d'élevage, d'expérimentation animale, ou les spectacles d'animaux sauvages. Mais, aussi, l'une des composantes de notre patrimoine national : les chasses traditionnelles, dont la chasse à courre et le déterrage.

En visant des domaines aussi variés et éloignés les uns des autres et en les regroupant dans un même projet, les auteurs ont souhaité interpeller le plus grand nombre de nos concitoyens autour d'un discours à charge articulé sur la base d'informations erronées, de mensonges, d'amalgames et de confusions visant à émouloir l'opinion publique. La réalité est tout autre.

Comment imaginer que nous nous désintéresserions de la notion de bien-être animal ? Mais pas de cette manière en cherchant à nous éliminer. Nos chiens sont un de nos biens le plus précieux, nous les aimons, nous les soignons, nous leur apportons toute notre attention.

La Société Centrale Canine œuvre pour l'amélioration des Races de Chiens en France depuis 1882, elle est reconnue comme établissement d'utilité publique et a toujours contribué à l'amélioration des races de chiens d'utilité, de sport et d'agrément ainsi que pour la pérennisation de nos races françaises.

Si la chasse à courre, proche de nos chasses aux chiens courants pratiquées sur tout le territoire et indispensables pour réaliser les plans de chasse visant à l'équilibre recherché par le monde agricole et forestier, était interdite, nos chiens n'auraient plus d'utilité. Nous verrions alors rapidement s'éteindre plus de 40 races françaises. **Ce patrimoine national exceptionnel, sélectionné depuis plus de 600 ans**, partie intégrante de la biodiversité des races domestiques françaises, ne doit pas disparaître sous la pression d'une minorité irresponsable, mais doit être farouchement défendu par les parlementaires que vous êtes.

L'aboutissement de ce RIP animal accentuerait de manière dramatique la fracture déjà amorcée entre les ruraux et les citadins. Nous croyons, profondément, que notre pays a aujourd'hui, devant lui, suffisamment de grands défis à relever et que c'est, tous ensemble, que nous pourrions y arriver. Nous nous considérons comme des acteurs majeurs dans la défense de la biodiversité. Nous n'acceptons plus d'être jetés en pâture de cette manière alors même que nos opposants ne connaissent pas nos modes de chasse et les bonnes pratiques que nous nous employons à relayer.

Les Membres de la Grande Meute comptent sur vous pour que notre ruralité et les éléments qui la composent ne soient pas sacrifiés sur l'autel d'une écologie sectaire et d'intérêts personnels et financiers non affichés mais largement perceptibles.

Mesdames, Messieurs, merci à tous ceux qui ne se sont pas prononcés pour ce RIP ; nous vous en sommes reconnaissants.

Mesdames, Messieurs, vous qui avez choisi de vous prononcer en faveur de ce RIP, vous pouvez toujours vous raviser et retirer votre soutien. Bien évidemment, vous êtes libres de vos choix et nous saurons nous en souvenir, le moment venu.

Message à Monsieur Dombreval :

Vous avez rappelé l'obligation d'identification des animaux mais sans parler du tatouage, certainement, un simple oubli... Pourtant, tout à fait légal. Pour mémoire, l'Association des Tatoueurs de France et ses tatoueurs pratiquent régulièrement, rendant de grands services aux propriétaires de meutes de chiens courants, équipages de vènerie tout en respectant rigoureusement la loi sur le tatouage.

Nous sommes des Ruraux, des Paysans au sens des Gens qui vivent « au Pays », respectueux de la nature et de la faune sauvage et nous souhaitons continuer à y vivre en paix. Nous espérons qu'il en sera encore de même pour les générations futures, c'est le sens de nos démarches et de nos engagements.

Nous espérons que vous comprendrez le message que nous vous adressons ainsi que l'inquiétude que nous ressentons face à ces menaces qui se font grandissantes. Nous attendons de nos Parlementaires qu'ils nous apportent l'aide et le soutien nécessaires.

Avec nos respectueux hommages,

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre très haute considération.

Jacques Menut
Président de la Grande Meute